

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

D A T E : Mardi 8 juin 2021
H E U R E : 19 h 30
L I E U : En visioconférence sur la plateforme *ZOOM*

***** LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DUNHAM SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE SUR LA PLATEFORME ZOOM. CHACUNE DE CES PERSONNES PRÉSENTES S'EST IDENTIFIÉE INDIVIDUELLEMENT *****

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Pierre Janecek, maire
MM. Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Léo Simoneau
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais, conseillers

ainsi que madame Caroline Desrochers, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

ADMINISTRATION

197-21

NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal nomme, par la présente, madame Caroline Desrochers, secrétaire de la présente assemblée.

Adopté.

198-21

SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE ce décret a été prolongé par d'autres décrets qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles de dix jours successifs et que l'état d'urgence est toujours effectif ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil municipal, et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil municipal et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la visioconférence soit enregistrée et soit disponible sur le site Internet de la Municipalité et sur sa page Facebook.

Adopté.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

199-21 et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

200-21 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mois de mai 2021, ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2021, soient acceptés, tels que rédigés.

Adopté.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.

Monsieur le maire revient sur la période de questions présentée lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021.

201-21 COMPTES PAYABLES

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 8 juin 2021, représentant des déboursés de 363 713,16 \$, soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits comptes, par les chèques # 38347 à # 38437 inclusivement.

Que le conseil municipal autorise la dépense et le paiement de la facture numéro 5039 à Perreault & Associés, pour les honoraires professionnels dans le cadre de l'exercice de maintien de l'équité salariale et l'aide à l'élaboration de la nouvelle politique de rémunération globale, pour une somme de 11 380,81 \$, incluant les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la dépense et le paiement de la facture numéro ID-0675199 à Matech BTA, pour les services de réparation du camion de collecte, pour une somme de 15 334,45 \$, incluant les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la dépense et le remboursement de paiement de la facture numéro 371081103 à madame Mélanie Thibault, pour l'achat d'un nouvel ordinateur portable, en remplacement du iPad du maire, pour une somme de 920,71 \$, incluant les taxes applicables (cette facture est déjà incluse dans la liste des comptes payables).

Que le conseil municipal autorise la dépense et le remboursement de paiement d'un montant de 53,14 \$ à madame Caroline Desrochers, pour l'achat d'équipement de bureau, et un montant de 41,94 \$, à madame Nicole Gingras, pour l'achat de six (6) boîtes de masques jetables (ces factures sont déjà incluses dans la liste des comptes payables).

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces dépenses pour un montant total de 312 563,03 \$, le solde des dépenses de 77 865,39 \$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur.

SUIVI DES DOSSIERS

La secrétaire d'assemblée fait la lecture des dossiers en cours

ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

Les membres du conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la MRC, au CLD et à la REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI.

ADMINISTRATION – FINANCES

ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE REMUNERATION GLOBALE DES EMPLOYE(E)S NON SYNDIQUE(E)S DE LA VILLE DE DUNHAM

- 202-21** ATTENDU QUE la Ville, en adoptant sa politique de rémunération globale, se dote d'un nouvel outil qui aura pour objectif de préserver sa capacité concurrentielle, d'intégrer les notions d'équités à sa culture organisationnelle et d'assurer l'équilibre au niveau de la rémunération ;
- ATTENDU QUE la politique de rémunération globale est un élément essentiel pour une bonne gestion des ressources humaines, ainsi qu'une base importante pour une saine gestion financière et budgétaire ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal adopte, par la présente résolution, sa nouvelle politique de rémunération globale des employé(e)s non syndiqué(e)s.

Que pour l'année en cours, les employé(e)s intègrent la classe salariale liée à la pondération de leur poste et l'échelon le plus près de leur salaire actuel, lequel ne sera pas modifié avant le 1^{er} janvier 2022, tel que présenté dans le tableau préparé par la direction générale. L'évolution des postes suivra ensuite les règles énoncées dans la politique de rémunération globale des employé(e)s non syndiqué(e)s de la Ville de Dunham.

Adopté.

203-21 NOMINATION – GREFFIERE ADJOINTE

- ATTENDU QUE madame Nicole Gingras prendra, au cours des prochains mois, sa retraite et que cette dernière était également nommée greffière adjointe ;
- ATTENDU QU' actuellement, dans le cadre de ses fonctions de trésorière, cette dernière est surchargée ;
- ATTENDU QUE madame Caroline Desrochers a exprimé son intérêt à réaliser les tâches dévolues au titulaire de ce titre en complément à ses fonctions actuelles ;
- ATTENDU QUE madame Caroline Desrochers comprend que les tâches supplémentaires n'auront pas d'effet direct sur la pondération de son poste actuel, ainsi que sur sa rémunération ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal nomme, à compter de ce jour, madame Caroline Desrochers, greffière adjointe.

Que le titre de madame Desrochers soit maintenant celui de greffière adjointe et agente aux communications, lequel se situe à l'échelon 5 de la classe salariale associée à la pondération établie pour ce poste.

Adopté.

204-21 APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE TRESORIER (REMPLACEMENT DE MADAME NICOLE GINGRAS QUI PRENDRA SA RETRAITE)

- ATTENDU QUE madame Nicole Gingras a avisé la direction générale qu'elle souhaite prendre sa retraite à compter de la fin du mois d'août 2021 ;
- ATTENDU QU' il serait souhaitable qu'il puisse y avoir une période de transition pour permettre une meilleure compréhension des dossiers par la personne qui sera nommée au poste de trésorier ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à l'appel de candidatures pour le poste de trésorier.

Que le conseil municipal autorise les dépenses nécessaires pour la publication de l'offre d'emploi.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 13000 341.

205-21

CREATION D'UN NOUVEAU POSTE D'ADJOINTE A LA TRESORERIE ET AUX RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE madame Jeannette Boulais a récemment repris les tâches reliées à la préparation des paies ;

ATTENDU QU' il est important pour la Ville d'encadrer de manière plus efficiente la gestion des ressources humaines et, que pour cela, elle souhaite créer un poste de soutien ;

ATTENDU QUE la gestion des ressources humaines demeure sous la responsabilité de la direction générale, mais que la nouvelle ressource apportera son soutien au niveau technique et comptable, selon la description de tâches liée au poste ;

ATTENDU QUE les tâches concernant la trésorerie seront semblables à celles du poste de commis de bureau ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal abolit le poste de commis de bureau.

Que le conseil municipal nomme à compter de ce jour madame Jeannette Boulais à titre d'adjointe à la trésorerie et aux ressources humaines.

Que compte tenu des années d'expérience de madame Boulais, cette dernière intégrera l'échelon 5 de la classe salariale associée à la pondération établie pour le poste d'adjointe à la trésorerie et aux ressources humaines.

Que ce poste soit considéré comme un poste de 32 heures/semaine, réparti sur 4 jours.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 13000 141 et contributions de l'employeur s'y rapportant.

206-21

AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

ATTENDU QUE la Ville a complété l'exercice de maintien en matière d'équité salariale ;

ATTENDU QUE suite au rapport préparé par Karine Bergeron, CHRA de la firme Perreault et Associés, des compensations doivent être payées à quatre (4) employées ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le versement des compensations aux employées concernées.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 13000 141, 02 70230 141 et 02 70251 141.

207-21

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS DE 70 ANS ET PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L. Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ([2021] 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE) ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la Municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, comme modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande.

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'au directeur général des élections, une copie vidimée de la présente résolution.

Adopté.

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

208-21 CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'au directeur général des élections, une copie vidimée de la présente résolution.

Adopté.

209-21 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 416-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 402-20 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le règlement intitulé « *Règlement n° 416-21 modifiant le Règlement n° 402-20 relatif à la gestion contractuelle* » soit et est adopté.

Adopté.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

210-21 AUTORISATION DE MANDAT A VOX AVOCAT POUR DOSSIER DE HARCELEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal désire demander à notre procureur de préparer une lettre ayant pour objet d'aviser une citoyenne qu'elle doit cesser de transmettre de l'information erronée ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les dépenses associées à la préparation de la mise en demeure qui sera transmise à la citoyenne en question.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 13000412.

OFFRE DE SERVICES POUR LE SYSTÈME D'ALARME DE L'HÔTEL DE VILLE

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

211-21

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de Alarme Rive-Sud, datée du 28 mai 2021, au montant de 453 \$ plus les taxes applicables, et autorise la dépense à cette fin.

Que l'offre reçue par courriel, le 28 mai 2021, de Alarme Rive-Sud, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduite.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 19000 522.

212-21

OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉPARATION ET LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE D'URGENCE TEL QU'EXIGÉ PAR LA MMQ

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de services de BR Électrique Inc., datée du 31 mai 2021, au montant de 1 760,82 \$ plus les taxes applicables, et autorise la dépense à cette fin.

Que l'offre reçue par courriel, le 31 mai 2021, de BR Électrique Inc., soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était toute au long reproduite.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 19000 522.

213-21

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 417-21 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE DUNHAM

Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement décrétant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Dunham.

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure, sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est procédé au dépôt du « *Projet de Règlement n° 417-21 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Dunham* ».

214-21

NOMINATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale et greffière, madame Mélanie Thibault, et que la Municipalité doit combler ce poste principal afin qu'un directeur général et greffier soit chargé de l'administration de celle-ci, tel que prévu par l'article 112 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.C.V.);

CONSIDÉRANT QU' un contrat de six (6) mois à titre de directeur général par intérim, renouvelable à terme avec l'accord des deux (2) parties, permettra d'assurer la continuité des opérations administratives jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général et greffier ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal nomme monsieur Maxime Boissonneault au poste de directeur général et greffier par intérim, pour un contrat de six (6) mois renouvelable à terme avec l'accord des deux parties, et ce, jusqu'à l'embauche d'un directeur général et greffier.

Que le conseil municipal autorise la signature du contrat par monsieur le maire, Pierre Janecek.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 14000 141 et contributions de l'employeur s'y rapportant.

215-21

OFFRE DE SERVICES POUR LE REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de Informatique CB, datée du 4 juin 2021, pour le remplacement du serveur informatique de l'hôtel de ville, ainsi que sa préparation et son installation, au montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables, et autorise la dépense à cette fin.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à procéder au virement budgétaire suivant :

Numéro du compte et description	Débit	Crédit
02 19000 522 – ENT. & RÉP. HÔTEL DE VILLE	-----	5 000 \$
03 10100 760 – ACHAT ÉQUIPEMENT ADMIN.	5 000 \$	-----

relativement à cette dépense.

Que l'offre reçue par courriel, le 4 juin 2021, de Informatique CB, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était toute au long reproduite.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 03 10100 750 et 03 10100 760.

VOIRIE — TRAVAUX PUBLICS

216-21

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LE LIGNAGE DES RUES ET CHEMINS PAVÉS

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres pour le lignage des rues et chemins pavés.

Adopté.

217-21

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR EAST-DUNHAM 2021-2022

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres pour les services de déneigement du secteur East-Dunham pour la saison 2021-2022.

Adopté.

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE SIGNALISATION À L'INTERSECTION DU CHEMIN SELBY ET DE LA RUE WILKINSON

ATTENDU QUE l'intersection du chemin Selby et de la rue Wilkinson est très dangereuse pour les piétons ;

218-21 ATTENDU QUE les représentants de la Sûreté du Québec ont fait des recommandations à la Ville pour sécuriser l'intersection ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal prend acte des recommandations de la Sûreté du Québec et demande au surintendant du service de voirie de mettre en place deux (2) nouveaux panneaux d'arrêt sur le chemin Selby, à l'intersection de la rue Wilkinson, de déplacer le passage piétonnier et de faire le marquage au sol, pour qu'il fasse face au terrain municipal.

Adopté.

219-21 **AUTORISATION MUNICIPALE D'UTILISATION DE CHEMINS DE CONTOURNEMENT DURANT LES TRAVAUX DE POSE DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SOUS LA ROUTE 202**

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de raccordement du futur poste de la Sûreté du Québec, certains travaux n'ayant pu être exécutés par forage devront être faits en tranchée ;

CONSIDÉRANT QU' afin de réduire la période des travaux au minimum, l'entrepreneur suggère fortement que la route soit fermée à la circulation pour une période d'environ une (1) semaine ;

CONSIDÉRANT QUE durant la fermeture de ces voies d'accès, l'entrepreneur devra diriger les usagers de la route vers des chemins de détour ;

CONSIDÉRANT QUE les chemins de détour proposés pour leurs impacts minimaux sur les déplacements dans le secteur passeraient par des routes de compétence municipale appartenant à la Ville de Cowansville et à la Ville de Dunham ;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) routes, le chemin Vail et le rang St-Joseph, ne présentent aucune limitation au niveau du poids des véhicules autorisés à circuler ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Dunham autorise que les chemins de détour proposés dans le plan de signalisation pour l'obtention de la permission de voirie et qui sera transmise au ministère des Transports, traversent le chemin Vail et le rang St-Joseph.

Que la Ville de Dunham s'engage à faire la vérification et l'entretien des rues de Cowansville pendant la semaine des travaux, tel que soumis dans le plan de détour.

Que la Ville de Dunham s'engage à effectuer les réparations des dommages qui pourraient être occasionnés par l'utilisation du chemin de détour, s'il y a lieu, à la satisfaction de la Ville de Cowansville.

Adopté.

220-21 **OFFRE DE SERVICES POUR LES RÉPARATIONS DE PAVAGE SUR LA RUE DAUDELIN**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de services de Pavage Racine et Genest Inc., datée du 17 mai 2021, au montant de 16 300 \$ plus les taxes applicables, et autorise les dépenses pour la réparation du pavage sur la rue Daudelin.

Que l'offre reçue par courriel, le 17 mai 2021, de Pavage Racine et Genest Inc., soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était toute au long reproduite.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 521.

221-21

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE SIGNALISATION SUR LE CHEMIN DYMOND

ATTENDU QUE la Ville a été avisée que le partage de la route entre les automobilistes et les équipements de ferme peuvent être extrêmement dangereux à l'approche de la courbe ;

ATTENDU QUE les représentants de la Sûreté du Québec ont fait des recommandations à la Ville pour sécuriser les lieux ;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal prend acte des recommandations de la Sûreté du Québec et demande au surintendant du service de voirie de mettre en place une nouvelle signalisation réduisant la vitesse à 50 km/h maximum, à l'approche de la courbe dans les deux sens.

Adopté.

URBANISME

DEPOT DU RAPPORT DU COMITE CONSULTATIF EN URBANISME (26 MAI 2021)

222-21

RESOLUTION DE NOMINATION DES PERSONNES DUMENT AUTORISEES POUR L'APPLICATION DES REGLEMENTS DE LA VILLE DE DUNHAM

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que madame Mélissa Proulx, de la firme Gestim Inc., soit nommée à titre d'inspectrice municipale pour la période de remplacement du congé parental de l'inspectrice régulière de la Municipalité, madame Andréanne Godbout, et ce rétroactivement au 31 mai 2021.

Que pendant ce remplacement, madame Mélissa Proulx soit nommée temporairement, pour la durée du congé parental de madame Godbout, comme représentante et dûment autorisée pour l'application des règlements de la Ville de Dunham, conformément à l'offre de services, datée du 1^{er} février 2021, de la firme Gestim Inc.

Que madame Alexandra Castonguay, inspectrice adjointe en bâtiments et en environnement, soit nommée comme représentante et dûment autorisée pour l'application des règlements de la Ville de Dunham, et ce rétroactivement au 21 avril 2021.

Les deux (2) personnes nommées verront à l'application de tous les règlements relevant du poste d'inspecteur municipal incluant, mais sans s'y limiter, les règlements suivants :

- Règlement de zonage ;
- Règlement de lotissement ;
- Règlement de construction ;
- Règlements administratifs sur l'émission des permis et certificats ;
- Règlements sur les PAE, PIIA et le Règlement sur les dérogations mineures ;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ;
- Règlement sur le captage des eaux souterraines ;
- Les règlements de contrôle intérimaire de la MRC Brome-Missisquoi ;
- Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

Que ces deux (2) personnes nommées soient également autorisées à constater les infractions aux règlements et à émettre les avis et constats d'infraction requis.

Adopté.

DM-21-04 - DEMANDE DE DEROGATION MINEURE POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTACHE D'UNE SUPERFICIE DE 72 METRES AU 187, RUE JETTE — FIDUCIE DE PROTECTION SERGE L'HEUREUX

- 223-21
- CONSIDERANT l'Annexe A.1, plan de construction et l'Annexe A.2, croquis d'implantation ;
- CONSIDERANT QUE le terrain possède une dimension suffisante pour la construction d'autres bâtiments accessoires autorisés par le règlement en vigueur ;
- CONSIDERANT QU' il n'a pas été démontré le préjudice que causerait un respect de la réglementation en vigueur pour le propriétaire ;
- CONSIDERANT QU' une autorisation de cette demande causerait un préjudice dans l'application de la réglementation au niveau de la dimension des garages résidentiels ;
- CONSIDERANT QU' il serait possible, pour la Municipalité, de simplement revoir les dimensions de garage autorisées et d'effectuer une modification réglementaire ;
- CONSIDERANT QUE le plan de construction et le croquis d'implantation soumis pour la construction respectent la réglementation en vigueur ;
- CONSIDERANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a émis un avis défavorable à la demande ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et résolu que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-21-04.

Que le conseil municipal demande que le règlement soit modifié pour tenir compte des besoins observés par le service d'urbanisme en matière de dimension de garage autorisé.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Léo Simoneau
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Jules Brunelle-Marineau

Adopté sur division.

224-21

DM-21-05 – DEMANDE DE DEROGATION MINEURE POUR PERMETTRE LA FUSION DE PLUSIEURS TERRAINS ET LE CHEMIN PRIVE - RUE HUNTINGDON - 9388-6406 QUEBEC INC. – A/S M. GUILLAUME LAVOIE

- CONSIDÉRANT la présentation de l'annexe C.1 : extrait de la matrice graphique illustrant le projet ;
- CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de rue est désormais impossible à l'extérieur des périmètres urbains ;
- CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme a pour objectif de maximiser l'utilisation des îlots déstructurés ;
- CONSIDÉRANT QU' il est préférable de conserver des terrains à des fins de construction résidentielle dans cet îlot déstructuré ;
- CONSIDERANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a émis un avis défavorable à la demande ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure DM-21-05.

Adopté.

225-21

DEMANDE DE PIIA - NOUVELLE CONSTRUCTION LOT 6 323 082 – MME SARAH-AUDREY DAIGNEAULT

CONSIDERANT la présentation de l'annexe B.1 : plan de construction et l'annexe B.2 : croquis d'implantation ;

CONSIDERANT QUE la résidence sera une résidence secondaire pour la famille ;

CONSIDERANT QUE la proposition respecte les critères et objectifs du PIIA ;

CONSIDERANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a émis un avis favorable à la demande ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise les travaux proposés.

Adopté.

Monsieur Guillaume Brais, conseiller, déclare avoir des intérêts dans la résolution qui suit et s'abstient de participer à cette délibération.

226-21

DM-21-06 – DEMANDE DE DEROGATION MINEURE POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN ABRI D'AUTO D'UNE DIMENSION DE 25,26 METRES CARRES CONSTRUIT A MEME LE GARAGE ISOLE EXISTANT AU 3435, RUE DES ACACIAS – M. GUILLAUME BRAIS ET MME EMILY FOGARTY

CONSIDERANT la présentation de l'annexe D : plan d'implantation ;

CONSIDERANT QUE le respect de la réglementation causerait un préjudice au propriétaire qui ne pourrait pas construire un abri suffisamment large pour accueillir une voiture ;

CONSIDERANT QUE le règlement de zonage ne possède pas d'article au sujet des appentis ;

CONSIDERANT QU' aucun préjudice ne serait causé aux propriétés voisines ;

CONSIDERANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a émis un avis favorable à la demande ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure DM-21-06.

Adopté.

Monsieur Guillaume Brais, conseiller, prend part aux délibérations qui suivent.

DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE – SOUDURE BRAULT INC. A/S M. PAUL BRAULT

- CONSIDERANT la demande de modification de zonage pour permettre au propriétaire de l'entreprise Soudure Brault Inc. l'inclusion des terrains vacants numéro 3 979 920 et 6 332 568 dans la zone I-3 ;
- 227-21** CONSIDERANT la présentation de l'annexe E : extrait du plan de zonage illustrant la modification désirée ;
- CONSIDERANT QUE l'objectif est d'agrandir le stationnement existant ;
- CONSIDERANT QUE les possibilités d'agrandir la zone I-3 sont restreintes ;
- CONSIDERANT la proximité du développement résidentiel du secteur de la rue des Acacias ;
- CONSIDERANT QUE le CCU recommande de conserver le lot 3 979 920 dans la zone actuelle et de modifier le zonage de façon à ce que le stationnement soit autorisé sur le lot 6 332 568, en demandant qu'une paroi en bloc de béton soit érigée en frontage de la rue des Acacias, et qu'une clôture et une bande tampon végétale soient construites entre la rue des Acacias et ce mur de béton. Également, aucune circulation en provenance de l'entreprise ne devra s'effectuer sur la rue des Acacias ;
- CONSIDERANT QUE suite à la rencontre du comité consultatif en urbanisme (CCU), monsieur Paul Brault, de Soudure Brault Inc. a déposé un nouveau document tenant compte des commentaires soumis par le CCU ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le service d'urbanisme à entamer les procédures de modifications règlementaires, conditionnellement au respect des recommandations du CCU en matière d'aménagement des lots.

Adopté.

228-21 DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE – 2528, RANG ST-JOSEPH - R.I.G.M.R.B.M.

- CONSIDERANT la demande de modification de zonage pour autoriser l'usage de gestion des matières résiduelles sur la propriété du 2528, rang St-Joseph ;
- CONSIDERANT QU' une résolution devrait être faite afin de modifier le schéma d'aménagement et le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC ;
- CONSIDERANT QUE la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de Brome-Missisquoi (R.I.G.M.R.B.M.) devra obtenir l'autorisation de la CPTAQ et du ministère de l'Environnement ;
- CONSIDERANT la présentation de l'annexe F : la demande ;
- CONSIDERANT QUE la R.I.G.M.R.B.M. fait cette demande à la suite d'une étude environnementale qui indique que cet emplacement est le plus propice à accueillir cet usage ; les autres terrains voisins présentent des milieux humides de fortes valeurs environnementales ;
- CONSIDERANT QUE le CCU mentionne l'importance de ne pas solliciter d'autres municipalités ;
- CONSIDERANT QUE le CCU reconnaît que la gestion des matières résiduelles est une question d'ordre régional inévitable, même si un tel développement dans la ville de Dunham ne correspond pas aux objectifs d'aménagement du plan d'urbanisme de la Municipalité ;
- CONSIDERANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a émis majoritairement un avis favorable à la demande ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la demande de modification de zonage présentée par la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de Brome-Missisquoi (R.I.G.M.R.B.M.).

Que la présente résolution soit transmise à la MRC Brome Missisquoi, ainsi qu'aux villes partenaires de Bedford, Cowansville et Farnham.

Adopté.

229-21

BACS ET MOBILIER URBAIN A LA BIBLIOTHEQUE ET PRES DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

CONSIDERANT QUE le Comité Action Environnement Dunham (CAED) et la Récolte des Générations chapeautent le projet « *Vert ton Dunham* », et qu'ils proposent à la Ville de placer du mobilier urbain extérieur près de la bibliothèque et du Bureau d'Accueil Touristique ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise ces organismes à placer du mobilier urbain à l'extérieur des bâtiments municipaux.

Que le conseil municipal autorise, conditionnellement à l'autorisation du locateur du Bureau d'Accueil Touristique, que du mobilier urbain soit placé en façade.

Adopté.

ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU

230-21

OFFRE DE SERVICES POUR LE NETTOYAGE DES CAPTEURS

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de services de Jean-Pierre Breault Excavation, reçue le 28 mai 2021, au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables, et autorise la dépense à cette fin.

Que l'offre reçue par courriel, le 28 mai 2021, de Jean-Pierre Breault Excavation, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était toute au long reproduite.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 47000 990.

231-21

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE NETTOYAGE DU RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR DU LAC SELBY

CONSIDERANT QUE la Ville ne détient aucun réseau d'aqueduc ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte les frais supplémentaires de 50 \$/h pour la fourniture d'un camion de remplissage, pour toute la durée des travaux de nettoyage du réseau d'égout.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 41500 521.

SPORTS ET LOISIRS

LIGNAGE DES TERRAINS DE SOCCER

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

- 232-21** et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la dépense pour les services de lignage pour la première application sur les terrains de soccer.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 70150521.

CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE

- 233-21** **MODIFICATION DU BAIL POUR LA LOCATION DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE**

CONSIDERANT QUE les frais de chauffage et d'éclairage pour les locaux sont très dispendieux ;

CONSIDERANT QUE le locateur a accepté de réduire le loyer pour tenir compte des coûts en électricité ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la signature du bail modifié du Bureau d'Accueil Touristique, et qu'il soit signé par monsieur le maire, Pierre Janecek.

Adopté.

- 234-21** **AUTORISATION DE DEMANDE DE PERMIS DE REUNION POUR LES EVENEMENTS CULTURELS**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise mesdames Ève Sano-Gélinas et Maguy Carpentier à signer à titre de représentantes, pour et au nom de la Ville de Dunham, les demandes de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la période du 9 juin au 31 décembre 2021, pour les activités se déroulant au Centre d'art et à la bibliothèque municipale de Dunham.

Adopté.

- 235-21** **OFFRE DE SERVICES POUR LA PROMOTION COMMERCIALE ET TOURISTIQUE**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de services de Faire Valoir création d'événements, pour les services de promotion commerciale et touristique, datée du 26 mai 2021, au montant de 7 040 \$ plus les taxes applicables, et autorise les dépenses à cette fin.

Que l'offre de services reçue par courriel, le 26 mai 2021, de Faire Valoir création d'événements, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était toute au long reproduite.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 62200 970.

DEMISSION DE MADAME MARIANNE BERUBE LEFEBVRE AU POSTE DE PREPOSEE A LA BIBLIOTHEQUE

ATTENDU QUE madame Marianne Bérubé Lefebvre a remis sa démission le 28 mai 2021, laquelle sera effective le 4 juillet 2021 ;

Pour ces motifs, il est :

236-21 Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à l'appel de candidatures pour le poste de préposé à la bibliothèque.

Que le conseil municipal autorise les dépenses nécessaires pour la publication de l'offre d'emploi.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 13000 341.

237-21 **CORRECTION DE LA RÉOLUTION NO 180-21**

CONSIDERANT QU' une erreur s'est glissée dans la résolution no 180-21 ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que la présente résolution abroge et remplace la résolution no 180-21.

Que le conseil municipal autorise la dépense de 151 981,34 \$, incluant la portion subventionnée de 121 596 \$, du programme PSSPA du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour l'aménagement des sentiers.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10750 723, pour la différence de coût entre la résolution no 180-21 et 237-21.

SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS

238-21 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2022-2026**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal entérine la signature de la convention collective pour la période de 2022 à 2026, négociée avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec section locale Dunham, datée du 4 juin 2021, et signée par monsieur le maire, Pierre Janecek, et madame la directrice générale et greffière, Mélanie Thibault, pour et au nom de la Ville de Dunham.

Adopté.

239-21 **OFFRE DE SERVICES POUR LE MONTAGE DES ÉQUIPEMENTS SUR LA CAMIONNETTE DU SERVICE INCENDIE**

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de services de Mobile 911 Pro Inc., datée du 12 mai 2021, au montant de 5 553 \$ plus les taxes applicables, et autorise la dépense à cette fin.

Que l'offre reçue par courriel, le 12 mai 2021, de Mobile 911 Pro Inc., soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était toute au long reproduite.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 22000 525.

SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS

AUTORISATION MUNICIPALE – LA GUIGNOLEE DU DR JULIEN 2021

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

240-21 et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'organisme Main dans la Main à tenir la Guignolée du Dr Julien, le samedi 11 décembre 2021, de 9 h à 16 h.

Adopté.

VARIA

Monsieur le conseiller Léo Simoneau informe le conseil qu'il aimerait faire un retour sur la demande de PIIA de J.P. & Laroche Inc., concernant l'installation d'un écran numérique lumineux. Le conseil convient que cette demande fasse l'objet d'une révision supplémentaire lors de la prochaine rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dans le but d'encadrer par règlement ce genre d'affichage et de soumettre au conseil municipal des suggestions.

Monsieur le conseiller Gaston Chamberland informe le conseil qu'il aimerait que les dimensions de garage autorisées soient révisées par une modification réglementaire, et ce, à la suite des recommandations du service d'urbanisme.

Monsieur le conseiller Guillaume Brais propose au conseil municipal de réviser la fréquence de collecte des ordures ménagères pour des raisons d'insalubrité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.

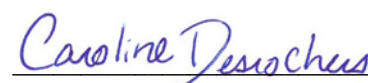
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


241-21 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que l'assemblée soit levée.

Adopté.


Pierre Janeczek, maire


Caroline Desrochers,
secrétaire d'assemblée
et greffière adjointe


Nicole Gingras, trésorier

